

Younès Bounouara condamné à 15 ans de réclusion criminelle

Par **Sophie Noachovitch**

La cour d'assises a rendu son verdict mercredi 18 mai.

Les cris ont accompagné le verdict mercredi 18 mai à la cour d'assises d'Évry. Younès Bounouara a été reconnu coupable de tentative d'assassinat contre Fatah Hou et condamné à 15 ans de réclusion criminelle.

Un coup de théâtre après 10 jours d'audience où Fatah Hou a été constamment présenté comme le coupable et Younès Bounouara victime du harcèlement du premier.

La famille a dénoncé à cris et en pleurs ce verdict, et Younès Bounouara a élevé la voix depuis le box des accusés à l'adresse de sa famille, criant : « ça suffit maintenant ! »

« *Je pense que la cour a sanctionné un système de défense, a réagi M^e Marie Dosé, l'avocate de Fatah Hou. On a essayé de poursuivre devant la justice ce qui se passe à Corbeil. Pendant 10 jours on a essayé de faire croire qu'il y avait d'un côté les harceleurs et de l'autre leurs victimes. La cour n'y a pas cru. Je pense que c'est un message à ceux qui ont fait Corbeil.* »

M^e Bouden, le conseil de Younès Bounouara, a exprimé sa déception, et a indiqué qu'elle envisageait de faire appel. « *Nous avons 10 jours pour y réfléchir* » a-t-elle conclu. ✓